

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_007 | Onanisme. Perfectionnement de l'espèce. Police médicale allemande et anglaise.CollectionBoite_007-5-chem | Expertises. Exp \[?\], problèmes théoriques, XXe siècle. Item](#)[La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté, Le Monde 17-18 juin 1973 \[coupure de presse\]](#)

La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté, Le Monde 17-18 juin 1973 [coupure de presse]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b007_f0290**

Source**Boite_007-5-chem | Expertises. Exp [?], problèmes théoriques, XXe siècle.**

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Références bibliographiques[\[anonyme ou collectif\] Le Monde](#)

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

SOCIETE

La vie des malades mentaux dans les hôpitaux de sûreté

PATIENTS OU PRISONNIERS ?

LA PEUR DU FOU

Le mur d'enceinte est surmonté d'une triple rangée de fils électriques, un système d'alarme aujourd'hui hors d'usage : le poids d'un oiseau d'une branche d'arbre suffisait à le déclencher. Derrière la porte d'entrée, semblable à celle d'un hôtel, on découvre, au milieu d'un vaste pavillon de meulière au décor d'un toit japonais aux larges étendues de gazon, des allées bien tracées, bordées d'arbres, et des pelouses. C'est l'ancien espace vert : ce pourrait être un lieu de séjour agréable si l'ensemble n'était conçu « à la Vauban », selon l'expression du médecin-assistant, le docteur L. « On nous a dit que le château avait des défenses, mais rien de l'intérieur, comme les pensionnaires. Devant chaque pavillon, une petite cour en demi-cercle où tournent les malades à l'heure de la « promenade ». On se promène dans les allées, les balustrades, sur un sentier bou-

dans ce cas on peut être hospitalisé dans des services ordinaires. D'autre part se trouvent des malades qui perturbent ou mettent en danger l'un de ces services : des délinquants — ou considérés comme tels — mais à l'intérieur de la psychiatrie. Enfin il y a des malades qui perturbent ces services des prévenus ou des condamnés devenus malades après leur incarcération et qui n'ont pas été pris en charge par les services psychiatriques des prisons. Cela demande juges, avocats, médecins.

Le seul service unifié des malades mentaux est le lot de 1838 qui indique à quelles conditions on a le droit de retenir, d'interner quelqu'un contre sa volonté dans un hôpital.

Internement, qui se fait à la demande d'un juge ou d'un magistrat, doit être accompagné d'un certificat médical. C'est le placement

MIRADORS, haute mur, fossés, cellules. Ce n'est pourtant pas un prison, mais un hôpital à Henri-Conté de l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Val-de-Marne) est l'un des quartiers de sûreté créés en France au début du siècle. Ces quartiers destinés à accueillir et retenir les jugés « difficiles ou dangereux », ont été créés par la loi du 1962 sur la création de ce genre de centres avait fait l'hôpital pendant

Tous n'étaient pas convaincus de la nécessité d'isoler dans le « grand renfermement » certains malades mentaux en se fondant sur le seul critère de leur « dangerosité » présumée. Aujourd'hui, la psychiatrie a considérablement progressé et la plupart des malades, quand ils sont hospitalisés, sont traités en services libres. Lors de la dernière décennie, aux débuts de la réorganisation du traitement psychiatrique, caractérisée notamment par la « sectorisation », un directeur de l'hygiène

socialie à Paris déclarait : « Demain, les hauts murs de Sainte-Anne, sinistres symboles d'une psychiatrie révolue, seront abattus ».

Cependant Henri-Collin est toujours une forteresse : la vie n'y a pratiquement pas changé depuis 1910. On pourrait en conclure que la survivance de ces hôpitaux — prisons d'un autre âge — est la conséquence de l'inégalité et des lacunes du progrès de la psychiatrie. Mais celle-ci n'est pas seule responsable de cette situation : l'inadaptation de la loi et les embarras de la justice sont également en cause.

On pense au zoo de Vincennes. « Nous avons pour mission d'empêcher l'évasion de personnes dont la fuite constituerait un danger », explique le docteur Jean Carrière, médecin légiste de la prison.

Une mission bien particulière pour un établissement de la santé publique ; et pourtant, les quartiers de sœur(e) n'ont pas de statut juridique particulier. Ce sont de simples services de l'hôpital psychiatrique. En France, il y a 120 unités de ce type. Il s'agit d'une part de malades dites « médico-légaux » ou qui ont obtenu un non-lieu en vertu de l'article 64 du code pénal : « Il n'y a ni crime ni délit lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'acte » ; et d'autre part de personnes par une force à laquelle il n'a pu résister. Cependant, il n'y a pas de règle bien précise, et tout en étant

La tête con

La vie quotidienne au service Henri-
Colin rappelle certaines descriptions
d'Hervé Bazin dans *La tête contre
les murs*. Tout semble y être essen-
tiellement réglé dans le but de
« contenir » le malade. Au moindre
détail, au moindre geste, correspond
un point d'un règlement d'une logique
impitoyable, déterminée par la crainte
de l'incident, de l'insubordination.

« Chaque malade entrant restera
en observation pendant une période
qui sera fixée par le médecin-chef.
Le séjour commence obligatoirement
au quartier numéro 1, où le régime
est le plus sévère. C'est l'isolement
dans une chambre à l'aération méca-
niquement aérée, qui n'a pas été repeinte
depuis vingt ans, encore plus nue
qu'en prison, déclarent des infir-

dit « *volontaire* ». L'interne peut aussi être décidé sur l'initiative du préfet ou du commissaire de police, en cas de danger imminent attesté par un certificat médical ou la « notation » d'un médecin. La garantie de la sûreté des personnes ou l'ordre public est compromis. C'est le préfet d'office. Le préfet ordonne l'hospitalisation du malade sur avis du médecin-chef.

En cas de conflit entre ce dernier et la préfecture, l'avis d'experts, de médecins, est demandé.

Mais, en dernier ressort, l'autorité du préfet prévaut. Cette loi ancienne et ambiguë par le rôle qu'elle accorde au médecin, est toujours dans le domaine médical suscitée de nombreuses questions depuis de longues années dans la mesure notamment où elle peut gêner des internements arbitraires, du moins.

puisse être parfois douloureuse. « On ne va pas à l'hôpital comme au cinéma, dit-il. Pour guérir, il faut parfois souffrir. La médecine n'est pas toute-puissante, elle est faite souvent d'échecs. Ainsi est-on obligé d'enlever un rein pour préserver l'autre. En psychiatrie, peut-être plus qu'ailleurs, nous connaissons des échecs ; et nous héritons des cas les plus graves à Henri-Colin. »

« Les malades paissent tous plus ou moins de leur séjour dans le service de sûreté », déclare de son côté M. Philippe Jacquette, psychologue à Henri-Colin et au service psychiatrique de la prison de la Santé. Les déséquilibrés lucides souffrent de la promiscuité avec des

hors de l'hôpital psychiatrique, la « remise à la famille » (s'il en a une) est un cas très rare. La responsabilité du médecin-chef est lourdement engagée et il hésite longtemps avant de prendre une telle décision, sachant que la communauté dans laquelle est replacé le malade redoute la récurrence. Lorsqu'il quitte le service de sûreté, le malade est fréquemment dirigé vers un autre service psychiatrique dont le responsable est souvent peu enclin à le prendre en charge. D'autant que, dans de nombreux cas, le patient se trouvait dans ce service avant d'aller « en sûreté », et son retour n'y est pas souhaité pour les mêmes raisons qui ont motivé son départ.

L'article 64, qui date des origines du code, ne permet pas les nuances. Beaucoup d'individus se situent entre les deux extrêmes définis : ni tout à fait fous, ni tout à fait sains, « leur responsabilité est seulement atténuée », dit M. Jacquette. Voilà qui met mal à l'aise les juges. Selon comme le vent tourne, ils se retrouvent soit à l'hôpital soit en prison.

Etre à l'écoute

La rigueur de la justice embarrasse quelquefois le psychiatre. Le docteur Breton rappelle le cas d'un prévenu qui, inculpé de vol et d'un meurtre d'un policier, avait été envoyé au cours de sa détention provisoire à Henri-Colin où l'on fut amené à douter de sa responsabilité, mais il n'avait pas bénéficié de l'article 64. « Nous avons hésité longtemps. Finalement j'envoiyer cet homme devant la cour d'assises, où il encourrait une lourde peine, ou bien devait-on la garder indéfiniment dans notre service, alors qu'il paraissait souhaitable de le transférer dans un autre service ? Il n'y avait pas de solution. Le prévenu l'a trouvée : il s'est suicidé ».

Pour améliorer le sort et les moyens de traitement des malades internés dans les quartiers de sûreté, des psychiatres proposent, entre autres solutions, la création de services moins nombreux, la constitution d'équipes intégrées de psychiatres, psychologues et infirmiers spécialisés, des communautés thérapeutiques. « Il faut être à l'écoute », déclare M. Jacqueline, la parole doit être libre, du côté des malades comme du côté des soignants. Il faut décrypter le message contenu dans les symptômes. Il s'agit surtout de rompre l'environnement qui aliène le malade par ses tentatives de sublimation.

De nombreux praticiens souhaitent une institution plus souple, un régime de semi-liberté pour préparer la réadaptation, la création de centres de post-cure spécialisés. Mais, avant tout, il conviendrait de ne pas admettre dans les services de soins les malades qui n'y ont pas leur place, ceux dont se débarrassent les services ordinaires. Dans ces derniers, une enquête récente a prouvé que près de 50 % des psychiatres estiment que la présence des délinquants dans leur service n'est pas souhaitable.

Le meilleur moyen
de se protéger

Enfin, il faut tenir compte de l'attitude et des réactions de l'opinion publique. Celle-ci semble peser sur les décisions du psychiatre, mais aussi sur celles du juge. C'est la même illustration. Ce fut le cas, en 1990, pour le docteur Pelgoux qui, dans un premier temps, avait admis qu'un enfant en 1^{er} opérant — dans un accès de démence. Ce médecin passa quelques mois en détention provisoire avant d'être relâché. Le psychiatre et le docteur Breton et Carrière, cette décision aurait dû intervenir aussitôt après l'acte. Mais, dans ce cas, les réactions d'une opinion pour laquelle l'intermenage psychiatrique pouvait souvent sa soustraire le crime de sang ont été prises en compte. En France, et ceux dont se souviennent les victimes, les psychiatres ont toujours été une minorité. Mais la leur du « fou en liberté » reste pourtant importante. On s'en est aperçu, après un malade qui fut tiré sur les affres d'un magasin d'Angoulême, que les psychiatres ne sont pas les seuls à affirmer certains principes. Il n'y en a, l'en dernier par exemple, qu'une dizaine d'« accidents » dus à des

Mais la folle inquiète : une dépression nerveuse ou une tentative de suicide sont encore souvent ressenties dans l'entourage du malade, comme une honte. Un grand nombre de déséquilibres mentaux sont dus à des inadaptations sociales. Mais la société, par crainte d'elle-même, protège souvent la répression et le rejet de ses marginaux sans se demander s'il s'agit là du meilleur moyen de se protéger. Dans ces conditions, l'hôpital Henri-Colin reste une prison.

FRANCIS CORNU.

(1) Les trois autres quartiers de cadavres se situent à Sarreguemines (Moselle), à Cadillac (Gironde) et à Montdevergues.

(2) Le 9 avril dernier, le tribunal d'Evry-Corbeil a ordonné la sortie immédiate de Mme Andrée Lavable, 44 ans, à la demande de ses avocats qui jugeaient abusif son internement depuis près d'un mois à l'hôpital psychiatrique de Vaulxue (Essonne).

Le juge devant les psychiatres

« **P**ARTAGE ou conflit d'autorité ? »
M. Louis Zolinger, premier juge d'instruction au tribunal de la Seine, n'est pas un procureur, mais il l'est devenu le 28 mai en posant cette question de savoir si les psychiatres réunis à Paris au sein de la société médico-psychologique pour traiter des « malades atteints de maladies hospitalières dans les services psychiatriques ».

À l'honneur des médecins-prix de la médecine, les membres de leur science et les choix à faire dans l'évaluation de sa pratique, alors que la loi leur impose de se prononcer si profondément en cause comme ils contestent la place qu'elle tient aujourd'hui dans la société, les membres du propos au magistrat touchait au vif d'un débat qui ne pouvait pas ne pas avoir été écarté jusqu'à la détermination. Il le fait d'une façon qui ne pouvait que lui valoir le titre de « front commun des moins de la majorité ».

Psychiatrie-psychiatrie n'est pas la même chose, plus ou moins, semble-t-il. Les psychiatres refusent la responsabilité très lourde qu'ils ont assumée, et, à l'égard de la collectivité, ils veulent lever les ambiguïtés de leur fonction et entrer dans la vie normale du pouvoir, nul-il l'ont.

tendre que le juge comme le préfet se retranchent derrière « la décision médicale ». Et, comme si cela ne suffisait pas, ils ont encore le bon sens de se débarrasser dans l'audio, « M. Zollinger précise : « On ne peut pas malade mentaler à se interner, par le préfet (X...), je préférerais que l'on dise que l'internement est prescrit par le docteur X... Tandis que les remous deviennent murmurés divers, plus franchement révoltés, le préfet lui-même dit : « La formule en cours présente deux inconvénients graves : d'une part le pouvoir de décider de l'internement psychiatrique se méprend et le médecin psychiatre risque de se sentir moins concerné par les décisions qui lui sont prises de sa seule compétence ». Cette fois c'en est trop, la parole est brève, mais étonnante. Tout est dans les limites de la courtoisie d'un congrès de bon ton. Le préfet, qui a été nommé chef de l'hôpital Henri-Rousseau, assure : « Lorsqu'il s'agit d'un malade non consentant, il est de la responsabilité d'autre à faire qu'il donne un avis soit à la famille, soit à l'autorité. L'utilisation du pouvoir de décider appartient à l'encontre de la situation du médecin dans la société. Ce pouvoir de décider en décade. Le médecin en face du patient n'a pas de pouvoir, il a un rôle de conseil. Il est de la responsabilité de la famille de toujours lire de suivre ou de néglier ses avis » Enfin sur un ton ferme : « C'est à la famille de décider, et s'arrange un pouvoir et c'est aussi abusivement qu'on lui en donne... » Applaudissements.

Or, M. Zollinger est venu proposer à ses hôtes non seulement une collaboration un peu intéressée, mais encore leur a-t-il presque demandé de prendre en charge le poids de certaines de ses propres responsabilités. Certes l'assemblée paraissait de bonne volonté, sans grande velléité contestataire, mais tout de même.

D'autres interventions, à quelques exceptions près, devaient le confirmer : les psychiatres, bien que divisés sur la définition de leur fonction et l'étendue de leur engagement professionnel, n'ont pas voulu entrer dans le jeu du magistrat ; ni partage ni conflit d'autorité. Au juge de juger, au médecin de soigner. L'évolution actuelle de la psychiatrie sous-entend un engagement plus grand du praticien. Oui, mais pas d'importance légale.

enveloppes doivent être remises ouvertes. Les visites sont contrôlées et les provisions apportées par le visiteurs sont vérifiées et très limitées. Enfin, le règlement précise en bonne place que « les menaces et injures envers le personnel seront justifiées d'un isolement », tout comme « les coups portés au personnel ou aux autres patients ». De la même façon sera sanctionnée « toute tentative ou complot d'évasion ».

De l'avoir même des infirmières, incidents sont rares, sinon impossibles, dans de telles conditions de travail. De la surveillance constante. D'ailleurs, les infirmières, sachant quatre-vingt infirmiers pour moins de cent malades, est dans une situation de surpopulation par rapport aux autres services psychiatriques. Un certain nombre d'infirmiers, de jeunes stagiaires, récemment arrivés dans le service, ont été très étonnés du quotidien du régime « pénitentiaire » qu'ils ont découvert. « Nous n'avons jamais vu ça », disent-ils. « La fonction médicale, affirmait-il, n'est pas la même. Nous sommes réduits aux rôles de portecrêpe, de femme de ménage et de cuisinier. On nous fait faire des heures calantes, des neuroleptiques, presque exclusivement. » Ils constatent que les contacts avec les patients sont réduits. « Tout le système nous amène à ne pas rassembler l'échange avec les patients. La conversation prend une importance considérable pour le malade. » Ces infirmiers subissent également le poids de la surveillance, de la rigueur et de la sévérité et de la rigueur des surveillants plus anciens, les « matons », qui surveillent les malades, les infirmiers qui dénoncent souvent leurs « déviations ». « Les anciens sont habitués à la routine, constate un stagiaire, ils se sentent en sécurité. Ils sont très soucieux de la sécurité. En fait, il s'agit de la leur. Car nous sommes dans une situation où nous aussi, nous devons redouter tout incident, nous sommes en cas de « faute », de sanctions au règlement à la tentation.

malades agités ou débiles. Et tous, dans cet univers clos, sont condamnés à ressasser leurs obsessions, leurs échecs, isolés, désarmés, rien ne leur permet de se réadapter à une vie normale. C'est le rôle du service ordinaire vers lequel on pourra les diriger. « C'est le même problème en prison, mais, comparé à la vie libre, la prison est un monde de vie. Ici c'est la vide. Alors si le malade fait des histoires ce n'est pas tant dû à son déséquilibre qu'à son besoin de se réadapter à la vie », dit-il. D'autre part, le prisonnier sait à quelle date finira sa peine. Il peut fixer sa sortie, il a un but : l'interné n'a pas la durée de son séjour et certains passeront en quartier de sûreté bien plus de temps — une fois libérés, ils ne savent pas faire cas — qu'ils n'en auraient passé si les cas — s'ils avaient été jugés responsables de leur acte. Le désespoir n'est pas un facteur de guérison.

Il faut à ce propos noter que la libéralisation de la psychiatrie a été pour effet d'orienter vers les hôpitaux de sûreté des malades qui auparavant n'y auraient pas été admissibles.

Le psychiatre du service d'origine estime généralement que le « *malade difficile* » perturberait la nouvelle organisation du service et que les conditions de surveillance ne seraient jamais plus suffisantes pour assumer sa responsabilité vis-à-vis des tiers. Enfin il faut préciser que les services de sûreté bénéficient d'un prix de journée qui est presque le double de celui des services ordinaires et que pour cette seule raison, il leur « *remplit* » le quartier Henri-Collin. Ces considérations étranges au traitement psychiatrique donnent lieu ainsi à des tractions singulières : « *de vous reprends M. X...* », conclut-il, « *vous prenez en charge M. Y...* ».

Les hôpitaux de sûreté pour overteins psychiatriques, ne sont pas des cas à part, mais des cas extrêmes, un aboutissement logique et l'illustration du malaise de la psychiatrie française. Les psychiatres ont fait la honte », les échecs qui répandraient son image nouvelle, les laisser-aller-compte d'une libéralisation qui manque de moyens. Pour le Dr Boissier, ancien médecin-chef du quartier de sûreté de Sarreguemines, le service de sûreté est « une variante de l'hôpital psychiatrique et on peut se demander s'il n'en est pas l'essence même. La coercition, la répression, la discipline existent dans tous les hôpitaux psychiatriques, mais dans les hôpitaux de sûreté, l'effet est une menace souvent employée. A Villejuif, les malades s'entendent souvent dire : « Si tu fais une bêtise, tu iras à Henri-Cotin ».

« Les murs de la honte »

M. Jacques met d'autre part en œuvre des méthodes appliquées aux pensionnaires d'hôpitaux : la thérapie tient en trois points : la répression, hélas parfois — et c'est la cause de la mort — appliquée à Henri-Coli qui est percuté par le malade comme une punition, le « mitard » ; la chimiothérapie, c'est-à-dire l'usage des médicaments ; et les soins dont on sait les troubles annexes qu'ils peuvent provoquer, « d'autant plus néfastes que se profile l'effacement du malade, l'absence de tout traitement et ne favorise aucune adaptation possible la survenue de dans de nombreux cas infectieux ». M. Jacques ne se contente pas d'éléments qui ne concernent que quelques malades. « En fait il semble que l'usage de la chimiothérapie et de l'incubation appliquée au système de l'incubation et du régime en vigueur dans le service. Un cercle

la honte», les échecs qui déparaient son image nouvelle, les laisser-aller, les régressions de la psychiatrie qui rejette derrière elle le manque de moyens. Pour le Dr Boissen, ancien médecin-chef du quai de la Santé, à Sarreguemines, le service de sécrétion d'un hôpital n'est pas la même chose que le service d'urgence de l'hôpital psychiatrique et on peut se demander s'il n'en est pas de même pour la répression, la discipline existant dans tous les hôpitaux psychiatriques. L'absence de la répression a-t-elle un effet une menace souvent employée, à Villejuif, les malades s'entendent très bien, ils ne se révoltent pas, mais, tu vois, tu vois à Henri-Coté...»

La loi de 1838 est dépassée. Elle est déclinée, promulguée sous Louis-Philippe, sous Napoléon, sous la III^e République, pratiquement pas. Les règles de l'internement sont davantage fondées sur des principes généraux que sur des critères thérapeutiques. L'autorité du préfet — et à travers lui, celle du ministre — est la seule pouvoir sanctionner — paraît ainsi exaguer — par Carrière, qui n'hésite pas à voir son pouvoir une survivance des lettres de cachet. Mais, en fait, on ne généralise aujourd'hui les adaptations du droit. Mais ne dit-on pas que la loi de 1838 est dépassée, la personne s'inscrit à Henri-Coté pour avoir vu le chef de l'Etat sur le

La médecine douloureuse

Ce régime, plus disciplinaire que thérapeutique, est de nature à décourager le personnel soignant. La plupart des internes et infirmiers d'un quartier de sûreté n'ont pas choisi leur affectation. La mauvaise réputation du service ne permet guère d'en améliorer la qualité. Le docteur Carrière en convient volontiers. Mais l'on peut, surtout penser que l'atmosphère carcérale pèse davantage sur l'état du malade. Le docteur Breton, tout en regrettant des conditions « imposées par la mission du service », admet que la médecine

Il est souvent très difficile de faire sortir un malade du quartier de sûreté lorsque son maintien n'y paraît plus nécessaire. La sortie directe

REVUE DES REVUES par Yves Florenne

Contre la fin - Police-Animation et information

ESPRIT a fort à faire, et le fait selon sa vocation, pour critiquer partout où il apparaît les mythes, annonces, prophéties, obsessions et déclarations de la fin, qui peuvent, certes, témoigner de clairvoyance, de science, de courage, mais parfois trahissent quelque chose d'autre, à qui on pourrait d'ailleurs donner plus d'un nom. Tout récemment c'était à propos de la belle collection *Mythologies* de Lévi-Strauss. Aujourd'hui la discussion est provoquée par un texte de Paul Virilio, « Moralité de la fin » : architecte, il trouve matière à réflexion et à prédiction en quelque sorte sur le terrain, dans l'exercice de son métier (on le lisait encore dans le dernier numéro de *Cause commune* que nous avons signalé à propos de l'article de Jean Duvignaud (1)).

Invoquant Hölderlin, Paul Virilio dénonce ce qui a paru jusqu'ici invraisemblable et qui surgit sous nos yeux : « Un ordre se ruant totalement vers sa fin ». L'analyse de cette « solution finale », de ce « projet suicidaire » qui ferait de l'homme, non un monstrueux ennemi de toute société, mais un précurseur de la société en devenir, cette analyse intéressée, retient, puis nous laisse, si l'ose dire, sur notre faim dans la mesure où elle ne démonte sur rien d'autre que sur ce qu'elle prédit ; plus encore : elle contribue à l'avènement de ce qu'elle dénonce. Il ne sert à rien d'interroger si l'inquiétude n'est pas révélatrice, stimulante, bref, salutaire.

C'est à peu près le reproche qu'adressent au texte et à son auteur Jean-Marie Domenach, Paul Thibaud, Michel Panoff. Tous trois représentent à leur compte la parole de Michel Alexandre, rappelée par le premier : « Le seul sens légitime de prédire, c'est d'effrayer. » Et il ajoute : « Si l'on faut annoncer le désastre, c'est pour réveiller les dormeurs. (...) Prenons garde à ce que le poids de ce que nous savons et vivons ne viennent étouffer ces prophéties, y faisant prédominer le déterminisme sur l'espérance. (...) Nous savons de plus en plus de choses. Mais savons-nous encore de plus en plus de choses, et de plus en plus de choses, comme dit Hölderlin — et non pas cet « ordre » dont nous parle Virilio. (...) C'est nous qui étouffons ces prophéties des certitudes. » La réponse de Paul Virilio est une sorte de non possumus : il ne peut, lui qui parle au nom du réel, entrer dans une argumentation abstraite (mais il est plus abstrait lui-même qu'il ne le croit). Cette réponse

apporte toutefois des précisions ; elle répond notamment, très clairement et concrètement, à la question de Michel Panoff : d'où, de quel lieu parle-t-il ?

— Du lieu architectural. Il ne satisfait pas pour autant ceux qu'il « rassure », mais il conclut, il se défend de « complaisance objective », on ne voit pas qu'il « exhorte ». Ce débat à la limite de nous rappeler qu'il est deux façons de dénoncer l'abîme : une, qui permet de l'éviter ; l'autre, qui accroît le vertige et la fascination. Et que tout dépend de nous, ne dépend que de nous. Il y a peut-être une autre campagne à instituer, sur un slogan homonyme : *Que faites-vous contre la fin ?*

« L'Etat suicidaire » est évidemment un Etat policier : sans participer directement au débat, on voit bien comment s'y rattache le texte de Cassamayor, la *Police et nous*, qu'Esprit publie à la suite. Il conduira irrésistiblement le lecteur au livre dont il est extrait, qui paraît en ce moment même (2) et qui aura du retentissement : de nous, d'abord.

A propos de police, citons sans commentaires un extrait d'une circulaire distribuée par une « Association de parents d'élèves en accord avec la préfecture de police » (*sic*), reproduite par Tony Duvert (qui, lui, la commente) dans *Minuit* (3) : « Les adolescents sont dissimulateurs et menteurs, sont des agents d'espionnage, leur vie est secrète, ils vivent « à l'écart » de la cellule familiale, où ils s'ennuient et se sentent prisonniers. Doute, même s'ils assurent de dire la vérité ou l'honneur, la religion, etc. (cet etc. est dans le texte). Par principe n'avez pas nécessairement confiance en eux. Vérifiez leurs affirmations discrètement, sans qu'ils le sachent (...). Gardez cette lettre confidentielle, mais surveillez étroitement votre enfant, pour son salut et votre tranquillité. (...) L'autorité, chef-d'œuvre, débordant d'aveux, ceux-là vraiment spontanés autant qu'involontaires. »

Le même numéro d'Esprit comporte un autre ensemble qui traite de l'animation. Albert Meister en décrit les différents types et les champs nouveaux, de plus en plus étendus : culturel d'abord, puis politique, professionnel, publicitaire, etc. Mais le grand intérêt de l'ouvrage est l'analyse des pratiques dans leur psychologie, leur fonction, leur action, de l'animateur et du militant. D'entrée de jeu, une formule : « Le militant, c'est à la fois une société qui souffre du manque d'avoir, l'animateur est lié à une société qui souffre du manque

d'être. » Les deux autres contributions sont l'exposé et le commentaire d'expériences : l'un, d'un stage audio-visuel organisé par le service de la recherche à l'O.R.T.F., l'autre, plus concret encore, met en scène des animateurs et à travers eux, de jeunes animés-animés s'exprimant, se libérant en inventant et jouant des psychodrames. Cette expérience du théâtre-action, qui paraît avoir été si féconde, a été menée, comme tant d'autres, à Grenoble.

Et, entre tant d'autres, celle de Daniel Populus, animateur chargé des problèmes de télédiffusion. Il expose cette expérience — ce sera une initiation pour nombre de lecteurs — sous la forme d'un entretien dans le dernier cahier de *Chronique sociale de France* (4) consacré à l'information. Radiographie, essai de diagnostic — « informer sur les malaises de l'information », tel est l'un des projets définis par Albert Samuel — mais surtout prospective : « L'information demain » Évaluation des techniques nouvelles : câbles, magnétoscopes, satellites — et de leurs perspectives, mais surtout examen de ce qu'on peut attendre d'elles, en bien et en mal ; et, au-delà, interrogation sur l'information même, sa nature, ses déviations, ses perversions, sur les illusions aussi qu'elle fait naître ou permet de réparer. On lira sur ce point l'étude vigoureuse de Lucien Nizard qui dénonce le « mythe » de l'information généralisée engendrant nécessairement la démocratie.

Si « l'information, demain » est considérée principalement dans ses formes audio-visuelles, la presse écrite n'est pas absente du tableau. L'article de Régis Neyret nous intéresse particulièrement ici puisqu'il traite de la presse périodique, ou l'auteur a osé écrire : « Il anime plusieurs revues culturelles ou spécialisées de la région lyonnaise. Il montre bien comment, en dépit de disparitions et de crises, cette presse périodique est florissante ; et la plupart des lecteurs apprendront que sept hebdomadaires et mensuels, à eux seuls, ont un tirage global équivalent à celui des quatre-vingt-dix quotidiens français. Il note encore un fait remarquable : dans la presse régionale, ou d'implantation régionale, assez peu connus, mais plus intéressants, il y a beaucoup plus rare que le meilleur.

(1) Denoël-Gonthier.
(2) No 3, éd. de Minuit.
(3) 16 juil. 1973, p. 11.
(4) 18 juil. 1973, p. 11.
(5) 11, rue d'Algerie, Lyon-1^{er}.

leur : ce que *Chronique sociale de France*, précisément, illustre de façon exemplaire. Il va sans dire que, dans son analyse, elle ne cesse d'être attentive au fait que, pour cette énorme masse — média — d'imprimés, d'innombrables de paroles en perpétuelle et croissante circulation et consommation, le pavillon « information » comme le pavillon « Culture » couvrent toutes les marchandises.

Au chapitre de l'information encore, et sans quitter la région, on retrouve Régis Neyret. Dans l'un de ses excellents éditoriaux de *Résonance - la Vie lyonnaise* (5), il écrit : « Les hommes qui détiennent l'information détiennent ainsi, dit-on, une parcelle de pouvoir. Et le pouvoir, on le sait, n'aime pas à se partager. Voilà sans doute la raison essentielle pour laquelle les (...) habitants de notre agglomération (...) se heurtent souvent au mur de silence quand ils cherchent à savoir ce qu'on veut faire pour eux ou ce qu'on veut faire d'eux. » Suit le tableau de ces efforts et l'écho de protestations qui se résument dans cette question : « Comment un maître peut-il se sentir de ne consacrer que 0,07 % du budget à l'information ? » Dans le principe, la régionalisation est démocratisation. Il semble qu'on parle peu des risques de dictatures municipales. Mais peut-être que les manigances de l'information et de la culture n'ont d'autant d'impact que le sentiment d'une majorité silencieuse, surtout dans une cité de la Renaissance, seigneur cadette de Florence, où les citoyens n'ont d'autre désir que de mourir, les yeux fermés, le génie constructeur et la munificence « culturelle » de leurs Magnifiques.

SOMMAIRES

— Dans le Journal de la France une très remarquable évocation, par Jean Lacouture, du 14 de Gaulle de 1946 et de l'entrée au désert.

Un numéro excitant et édifiant de *Change* (Seymour-Lafont), « Police fiction ». Textes de Chomsky, De Costa, B. Teysse... « Répression femmes » d'A. Veller, « Sexe file » de S. Sauter...

Une étude approfondie d'A. Holleux, dans la Revue politique et parlementaire (18, rue Duphot) : « La télédiffusion : vers une télévision communautaire ? »

« Etude du milieu et animation », dans *Education et développement* (11, rue de Cligny), où l'on lira aussi

Le sommaire de la Nouvelle Revue des Deux-Mondes intrigue par un texte qui ne comporte aucune signature, pas même les trois étoiles traditionnelles : à la place du nom d'auteur, un blanc. C'est l'anonymat proclamé. La Revue elle-même ignore tout de son énigmatique collaborateur, qui se propose de lui donner une suite de portraits politiques, dont le premier est celui de M. Valéry Giscard d'Estaing. « De tous les grands fauves de notre faune politique... » « Grand fauve » est beaucoup dire pour une « chauve-souris » : c'est le sous-titre, à qui pourrait faire croire d'abord à quelque malveillance. Nullement : simple allusion à « moi mes ailes » — et « elle notera haut » — et à « moi mes dents ». « ... Il a pu sembler que le Oui, mais... au lieu de s'exprimer d'un seul souffle, le doublement subtilement entre Richelieu et le Père Joseph, entre Philéas Fogg et Passe-Partout. (...) Oui, disait Valéry — et Michel ajoutait mais... » Des traits : « Chroniqueur de l'intelligence nationale, feuilletoniste des monnaies... Cactus du gaullisme... Le général vide le ministre et le ministre à son tour (ou avait-il commencé avant son tour ?) lâche le général... Il a réussi à les convaincre (les Français) que cette immense ambition personnelle se confond fondamentalement avec l'ambition nationale. » Portrait brillant, mais très travaillé dans les dessous, et où paraît jusque dans les griffures cette sorte d'amour pour le modèle que Balzac montre dans la peinture de ses grands ambassadeurs séduisants. On attenda les suivants, en s'interrogeant sur le portraitiste inconnu.

une pertinente analyse, par D. Rougès, de Family Life.

Dans *Travail théâtral* (Edit. de la Cité, 10, Métropole, Lausanne), un entretien avec Patrice Chéreau, et des textes de B. Dori, E. Copfermann, etc.

International théâtre (1, rue Mial-les, 15^e), revue bilingue de l'Institut international du Théâtre, qui se consacre à un ensemble à Molière, avec J.-L. Barrault, J. Copeau et le texte de Giraudet sur la mort de Molière.

Médecine de France (198, boulevard Saint-Germain, Paris 6), un bel hommage à Jacques Rouché, avec l'étude largement illustrée d'André Boll.

La vie du langage

DE QUELQUES MOTS

QUAND un mot, une façon de tourner une phrase, apparaissent de plus en plus souvent dans nos lectures ou nos conversations, il n'est pas facile de dire s'il s'agit d'une évolution véritable de la langue, ou d'une mode. Voici cependant deux « élégances » discutables, dont il est douteux qu'elles s'insinuent durablement dans le français.

Pour la première, un exemple : « La péril est clairement énoncé, qui nous menace. » (P. Boulez. Comprendre la musique d'aujourd'hui. « Il s'agit, on le voit, d'un déplacement de la proposition relative, rejetée derrière le verbe principal. Le Qui annonceur de la relative s'est éloigné de son antécédent, et notre gène (nos sommes incontestablement gênés) vient de l'effort à faire pour ramener à sa place accoutumée l'explication « menaçant », qui porte sur « le péril ». Nous pensions en avoir fini avec une idée énoncée, et non : il faut réintégrer un trainard dans le peloton. Précisément, un second exemple de cette fois est le pronom relatif QUE. Qui : « Le pauvre Malléjac le sait, qu'un dopping provoquant a conduit aux portes de la mort. » (R. Barthes, *Mythologies*, p. 129). Cette fois, à la gène stylistique, s'ajoute un « bruit » dans le message : nous percevons ce QU qui amorce d'une complétive, non d'une relative. « Malléjac le sait, pas un dopping provoquant n'est pas bon pour la santé. »

Avec un autre relatif : « Des mesures de rétorsion sont à prévoir, dont l'ampleur dépendra largement de la solidité du front commun des exploités. » (R. Dumont, *l'Utopie ou la mort*, p. 100). Nous voyons mieux cette fois ce qui peut pousser un écrivain (R. Dumont ne l'est pas de profession, mais sa langue est solide et claire) à utiliser ce « un peu... contourné ». C'est le sentiment d'un certain équilibre rythmique de la phrase. Elle comporte ici un premier groupe de sept syl-

labes, un second de quatre, un troisième (la proposition relative) de vingt-cinq. L'auteur, qui s'y veut intercaler ce groupe de vingt-cinq syllabes entre un « groupe sujet » de sept et un groupe verbe de quatre. Mais pourquoi, dans ce cas, ne pas écrire tout simplement : « LEUR ampleur d'impoursuivons, avec un journaliste-écrivain et un écrivain de métier, tous deux très sûrs de leur style. Georges Walter (la *Ballade de Sadrine*, p. 139) : « Je ne savais pourtant pas que Jérôme a cessé d'écrire, qui estime avoir tout dit. » Et François Nourissier (un petit bourgeois, p. 104) : « Cette confession me tenait à cœur, qui me laisse dans une posture assez soignée. Notre gène (il me semble) est plus forte encore : quelque chose ne va pas. Dans la première phrase, la relative (qui estime...) a une signification clairement causale : « Il a cessé d'écrire, parce que... » Et dans la seconde, une signification « à l'aise » : « Je n'ai cessé d'écrire, parce que... » Mais, nous préférons être fixés sur les causes ou les réserves du fait principal avant que celui-ci soit exprimé. Sinon, où est la « clarté du français » ? Et pourquoi reprocher à l'auteur de ne fournir qu'un fin de phrase (avec ses particules séparables) une précision indispensable à l'ensemble de la phrase si nous faisons de même alors que rien ne nous y contraint dans le système de la langue ?

Et voici les deux derniers exemples de ce que nous ne maudissons le pédantisme de votre serviteur. Du Monde lui-même n° 831, J.L.S. : « Des milliers de débris métalliques jonchent le terrain, qui, de loin, ressemblent à des débris abandonnés après un gigantesque pique-nique. Cette fois, hola ! Car une règle bien constante veut que l'antécédent d'un pronom relatif soit le premier substantif en amont, à condition qu'il s'y prête grammaticalement — genre, nombre.

bre. Ici, à l'audition, nous devons comprendre que c'est « le terrain » qui est resté jonché de débris. Il y a bien sûr la marque graphique du pluriel. C'est une chance, que nous n'aurons pas dans cette phrase de François Nourissier (op. cit., p. 208) : « Un petit garçon s'enlevait dans un coin de la maison, que les invités ne remarquaient pas. » Nous n'avons plus cette fois que la virgule, une légère pause dans la lecture, pour nous faire deviner que ce que les invités ne remarquaient pas, c'est le petit garçon, et non (comme le veut la logique linéaire de la langue) la maison.

Il n'y a rien dans cette construction.

A coups de points

Autre mode, obsédante dans le discours publicitaire, irritante dans la langue de quelques journalistes, excédante (mais plus rarement) dans une œuvre littéraire. Il s'agit (passez-moi encore celui-ci) du « style coups de points ». La publicité d'abord : Remarque la fin. La proquette. Les appuis-tête. L'habitabilité. Le silence à grande vitesse. Les sièges. Ce n'est pas bien méchant ; mais (il s'agit évidemment d'une voiture) nous avons le sentiment que l'embranchement est capricieux ou l'annonce mal rédigée. Les publicitaires réserveraient-ils « le mouleux », « la souplesse », etc., aux produits qu'ils vantent, et à la langue les coups de points et les panaches ? D'autres moules excusables encore, parce que la ligne syntaxique y est délibérément rompue : « Chez Hap, nous avons le meilleur des produits de la mer, des mélanges différents. Que nous décaféonons déferement. Pour avoir un arôme différent. Différent de tout, etc. Ou, pour finir la page n'y suffirait pas, tant le mal répand sa fureur : « Le Mach 2 est sobre et fonctionnel. C'est une arme. Trois habillages. Ouais... Le Mach 2 peut-être. Mais sa publicité (au moins pour le grammairien) est tout le contraire

tion qui viole véritablement une règle quelconque de syntaxe : ce sont des relatives « explicatives » qui se trouvent ainsi reléguées derrière la proposition principale, et non des « déterminatives » (je ne suis pas dans le doute, si elles, supporteraient mal ce traitement. Mais il faut toujours se méfier des élégances que la langue parée, même la plus soignée, refuse absolument ; c'est le cas pour le rejet de la relative, procédé exclusivement littéraire, en fait remarquablement précieux. Si cette mode devait s'étendre (c'est heureusement assez improbable), l'affectation aurait triomphé du naturel, au grand dam de la langue.

De la publicité, le mal a gagné le journalisme : dans nos colonnes, ce style « coups de points » nous distille, désarroi. Rien n'y résiste. Ni la popularité des ministres. Ni le crédit de Malgouy. Ni le dogme de l'immuabilité lité-dénieille. « Et, toujours dans le Monde, 16 mars 1973, page 1 : Tout converge vers l'Elysée. Vers ce pouvoir unique, unique, unique, saturé, engorgé, absorbant plus de compétences qu'il n'en peut exercer... Et modeler une autre structure du pouvoir. Diversifiée, multipolaire. » J'avoue ne pas avoir l'intérêt de cet étiement de la phrase, dont on pourrait citer des pages et sous-bien des plumes. La ligne syntaxique, le mouvement des articles de R.-G. Schwarzenberg (c'est lui qui nous avons cité) sont vigoureux et classiques, et n'ont rien à faire de ces artifices. Car, à l'effet, le sentiment d'une phrase bien construite, comme l'étaient les constructions pétries, et que l'auteur aurait tailladé à plaisir, après coup.

de « sobre » et du « fonctionnel ». C'est le triomphe du tarabiscoté et du gratuit.

De la publicité, le mal a gagné le journalisme : dans nos colonnes, ce style « coups de points » nous distille, désarroi. Rien n'y résiste. Ni la popularité des ministres. Ni le crédit de Malgouy. Ni le dogme de l'immuabilité lité-dénieille. « Et, toujours dans le Monde, 16 mars 1973, page 1 : Tout converge vers l'Elysée. Vers ce pouvoir unique, unique, unique, saturé, engorgé, absorbant plus de compétences qu'il n'en peut exercer... Et modeler une autre structure du pouvoir. Diversifiée, multipolaire. » J'avoue ne pas avoir l'intérêt de cet étiement de la phrase, dont on pourrait citer des pages et sous-bien des plumes. La ligne syntaxique, le mouvement des articles de R.-G. Schwarzenberg (c'est lui qui nous avons cité) sont vigoureux et classiques, et n'ont rien à faire de ces artifices. Car, à l'effet, le sentiment d'une phrase bien construite, comme l'étaient les constructions pétries, et que l'auteur aurait tailladé à plaisir, après coup.

JACQUES CELLARD.

CORRESPONDANCE

A l'hôpital Foch

A la suite de la publication de deux témoignages sous le titre « Scènes d'hôpital » (le Monde du 29-30 avril, p. 10), nous avons reçu la lettre que voici : « Il se trouve que j'ai été moi-même opérée à l'hôpital Foch. Opération osseuse grave qui m'a maintenue à l'hôpital du 17 juin au 22 juillet. Je n'ai jamais eu l'impression d'une seule minute que les chirurgiens et les infirmières aient eu l'air de ne pas nous considérer comme des êtres humains à aider et à soulager. Ma chambre se trouvait précisément dans le couloir où sont la plupart des opérés de la tête du monde entier et sont parfois effrayants à voir. Mais, n'étant pas immobilisés comme nous, je me suis assuré qu'ils venaient, parfois étonnants de gaieté, et que les enfants, surtout, jouent parfois des tours pendables aux infirmières, qui les gâtent fort.

Je regrette l'espèce d'aggravation que votre correspondant a cru bon de décrire à une infirmière et à un chirurgien en passant. J'admire trop le travail épuisant et le dévouement de ces femmes et de ces hommes pour ne pas en être blessée.

R. FOPONNIS.
(PARIS).

ENCYCLOPÉDIE DU BON FRANÇAIS

DANS L'USAGE COMMUN par DUPRÉ

difficultés, subtilités, complexités, singularités... « Excellent instrument de travail qui avait souhaité les difficultés de la lecture de l'ouvrage est de bonne compagnie, sa consultation totale est une ténacité... Un ouvrage dont la simplicité, l'élégance, la clarté, sont tout à fait exceptionnelles. Jacques CELLARD. Le Monde.

Ouvrage complet en 3 tomes en vente chez votre libraire. Distribution par les ÉDITIONS DE TRÉVISE, 34, rue de Trévise, PARIS 9^e.